ÉDITORIAL

Liberté d'agir

Le contraste. D'une part, la mauvaise surprise de ce début d'année : l'édition 2004 du fascicule "Interactions médicamenteuses" du Dictionnaire Vidal n'a pas été publiée (lire page 192). D'autre part, la *revue Prescrire* se consolide en permanence (lire pages 164-165). D'un côté, la faiblesse de la dépendance. De l'autre, la force de l'indépendance.

Le fascicule "Interactions médicamenteuses" procédait d'un arrangement entre l'éditeur du Vidal et l'Agence française du médicament : un groupe de travail réuni par l'Agence assurait la production intellectuelle ; l'éditeur se chargeait de l'édition papier. En 2003, comme les autres années, le groupe "interactions" de l'Agence a travaillé. Mais finalement, l'Agence a tout bloqué.

Selon l'habitude de cette institution opaque, aucune explication officielle n'a été diffusée. On entend dire dans "le milieu" que c'est sous la pression de firmes pharmaceutiques que le supplément a été supprimé. Cela donne à penser qu'une fois encore, inhibée par les firmes, craignant la moindre menace de contentieux juridique, et ayant perdu le sens de ses devoirs d'institution de santé publique, l'Agence a courbé l'échine.

« *Merci de garder votre liberté, et donc notre liberté…* », « *Plus vous serez indépendants et libres dans vos jugements, plus vous serez forts dans le contexte actuel…* », etc. Vos messages d'encouragements à la *revue Prescrire* illustrent une évidence : seule l'indépendance financière donne la liberté d'agir en fonction de la qualité, et permet d'accomplir dignement une vrai mission de santé.

Tant que l'Agence française des produits de santé (mais aussi l'Agence européenne et les agences de la grande majorité des autres pays) sera directement soumise au financement des firmes, et qu'elle n'aura pas le courage d'imposer une politique de santé, elle n'assurera pas correctement le service de protection de la population qui lui incombe.

Ce n'est que grâce à son indépendance totale, permise par 27 000 abonnés et une équipe pugnace, bien organisée, que la *revue Prescrire* remplit sa mission au service de soins de qualité.

Le refus de tout financement industriel, c'est une condition sine qua non de la liberté d'agir dans l'intérêt collectif. Cette règle fondamentale vaut aussi bien pour les individus que pour les collectivités, pour les structures d'État ou parapubliques, pour les professionnels de santé (universitaires et hospitaliers inclus), pour les patients et consommateurs (associations de malades, etc.).

Il faut aujourd'hui le clamer : NON MERCI…, JE PRÉFÈRE LA LIBERTÉ. La liberté d'agir selon l'intérêt premier des patients.

La revue Prescrire

Téléchargé sur prescrire.org le 08/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement